VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE D'ACQUERIR UNE PROPRIETE RAPPORTANT DES REVENUS IMPORTANTS AVEC CHANCE DE SPECULATION FUTURE

BELLE LOCALITE POUR UNE FABRIQUE

Cent vingt sept pieds de face à la rue Perdido, et formant l'encoignure de la rue Franklin sur une profondeur d'environ 112 pieds et contenant

LA PROPRIETE EN BRIQUES, CONNUE COMME Nos 1301-3-5-7-9-11-13 et 15 RUE PERDIDO.

JEUDI, LE 3 OCTOBRE 1907,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 82,244, jugement là et rendu en cour ouverte le 19 août 1907 et signé le 23 août 1907, dans l'affaire de la Inter State Land Co. Ltd. vs Joseph et Willie Doyle, mineurs, à savoir:—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de la Nlle-Orléans, dans l'ilot 323, borné par les rues Perdido, Franklin, Liberté et Gravier, désignée par la lettre A formant l'encoignure des dites rues Perdido et Franklin, et mesurant d'après ledit plan annexé de Geo. De Armas, voyer, soixante deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido, cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Franklin, cent onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et quarante sept pieds trois pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine, ladite portion de terre étant composée du tout des lots originaux Nos 1 et 2 et de la portion au devant du lot original No onze. Les améliorations sont connues comme Nos 1301-3-5 et 7 rue Perdido.

2° Une autre portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilot comme la propriété ci-dessus décrite et connue et désignée par la lettre B sur un devis dressé par Geo. De Armas, voyer, et mesurant soixante cinq pieds quatre pouces de face à la rue Perdido, cent douze pieds sept pouces sept lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot A ci-dessus décrit sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Liberté il a une première profondeur de quatre vingt quatre pieds onze pouces quatre lignes, de là un angle droit sur une ligne courant vers la rue Liberté et parallèle à la rue Perdido, une autre largeur de onze pieds cinq pouces et six lignes, de la une autre profondeur de vingt sept pieds sur une ligne oblique courant vers la rue Gravier, et de là sur une ligne de fond une largeur courant jusqu'à la ligne de côté le séparant du lot A de quatre vingt cinq pieds cinq pouces, composé du tout des lots 3 et 4 et du fond de lot susci-dessus mentionné. Les améliorations sont connues comme Nos 1309-11 13 et 15 rue Perdido.

Conditions—Comptant, les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant notaire, et de payer une moitié des taxes de ville et d'Etat 1907 au dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

1 sept—1 8 15 22 29—oct 1 3

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 83,580—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI le 30 octobre 1907 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement là et rendu en pleine Cour le 17 septembre 1907, jugement signé en pleine Cour le 24 septembre 1907, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante-sept (57) maintenant désigné par le numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante quatorze (74), maintenant désigné par le Numéro municipal 5023 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edinburg.

3° Le carré d'ilot No soixante dix huit (78) maintenant désigné par le Numéro municipal 5028, étant le carré fractionnel et borné par la Place Armesterdam, les rues Rabbits et Hamburg et une rue inconnue qui le sépare du carré 79.

4° Le carré d'ilot No soixante dix neuf (79) maintenant désigné par le No municipal 5029, étant le carré fractionnel et borné par les rues Mexico, Rabbit et la Place Amsterdam et une rue inconnue ci-dessus mentionnée, le séparant de l'ilot No 78.

5° Le carré d'ilot No cent quatre (104), désigné par le No municipal 4816, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilot No cent vingt cinq (125), désigné par le No municipal 4660 borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilot No cent vingt six (126) maintenant désigné par le No municipal 4659 borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant Mes E. Blessenale, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 sept—28—oct 6 13 20 27 30

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81 027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec toutes les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Septième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et S. Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $35 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il veut, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit de ladite vente devant être attestée par un ou des billets de l'acquéreur souscrits par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et légale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et tous les autres de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Valme, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 318 rue Baronne.

Richard et Vidrine, avocats.

15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4336 Main. 314 rue Magasin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard et Superative Minnesota Farine du Kansas. Patente de la Louisiane. "Oven Lifter." Sweet Crumb & Big K. White Satin. House Keeper's Delight.

30 sept—

LA PLUS GRANDE EXPOSITION

De Véhicules, Harnais et Accessoires

QU'IL Y AIT JAMAIS EU A LA NOUVELLE-ORLEANS EST MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC, AU

NOUVEL ETABLISSEMENT DE

Joseph Schwartz Co., Ltd,

RUES LAFAYETTE ET BARONNE.

Les Visiteurs de la Campagne y sont Spécialement Invités.

29 sept—6m—ten dim

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 3.000 à 5.000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland"

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83,255—Cour Civile de District, sion A.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un étage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Claiborne, (entre Lapeyrouse et Lafarpe.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Claiborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur.—En vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et signé en Cour ouverte le 28 août 1907, et signé le 28 août 1907, et à moi adressé aux fins de vendre JEUDI, le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'ilot No 757, borné par les rues Claiborne, Lafarpe, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. E. de la Ferriere à L. N. Degueiry passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire en cette ville le 23 mai 1885, d'après lequel devis ledit lot mesure dix sept pieds deux pouces aux lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté contiguë à la rue Lafarpe et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contiguë à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bourgeois, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilot, comme celui ci-dessus décrite, étant d'une forme irrégulière et mesurant quarante trois pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds dix pouces sur un côté et cent seize pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté, ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et les actes de vente, lesquelles seront passées pardevant Jules F. Mesnier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur aura le droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau No 646 rue Carondelet.

Charles Butler, avocat.

8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Lafarpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, tel qu'il est saisi et saisi par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg, en Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg en ladite propriété située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Roman, Prieur, Columbus et Lafarpe et mesurant (ledit ilot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ryan, Gauthreaux & Sims, avocats pour la demanderesse.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

AVIS SPECIAL.

BUREAU DU SURINTENDANT DES Ecoles Publiques, National Realty Building, Nouvelle Orléans Lne. Les postulants de l'Ecole Normale devront se rapporter pour l'examen au Principal de ladite école, LUNDI, le 23 septembre 1907 à 8:30 a. m.

L'examen des postulants aux Ecoles Supérieures et des élèves conditionnés desdites écoles, commencera LUNDI le 23 septembre 1907 à 8:30 a. m. dans les différentes bâtisses des Ecoles Publiques.

WARREN EASTON, Surintendant.

4 sept—1m

BUREAU DU SURINTENDANT DES Ecoles Publiques, National Realty Building, Nouvelle Orléans Lne.—Les écoles publiques s'ouvriront pour la session de 1907-1908, MARDI, le 1er octobre 1907, à 8:30 A. M.

Les principaux, les assistants-professeurs et les cadets seront dans leurs écoles respectives pour enrôler les commençants VENDREDI, le 27 septembre 1907, à 8:30 A. M.

Les élèves de huitième grade et les commençants devront présenter des certificats de vaccination heureuse.

WARREN EASTON, Surintendant.

4 sept—1m

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Algier à 8 heures a. m. arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

J. S. LANDRY, Surintendant.

17 oct

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306 07

Jean Albert Agon, S. M.
Auguste Bejottes, S. M.
Jean Marie Descaunets, S. M.
Jean Marie Auguste Dours, S. M.
Jean Bernard Dubosc, S. M.
T. B. Guillaume Duthu, S. M.
Augustin Escudé, S. M.
Philippe Sabathie, S. M.
Paul Solle, S. M.

Jacques Castex, de Labarthe Inard, (Haute Garonne), pour retirer une pièce le concernant.

oct—1905

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

16 mai—1 an

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward David Twohig

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,799—Division E—Attendu que Mme Kate Twohig, veuve de Edward Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward David Twohig décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. Robert Rivarde, avocat. 27 sept—27—oct 1 6

Succession de Henry Parlouque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,369—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Paul Camors, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat.

27 sept—27—oct 1 6

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of the corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named are all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivers shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER.
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans Book 842, February 14th, 1906

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express